



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance et revalorisation des infirmiers-anesthésistes

Question écrite n° 42196

Texte de la question

M. Julien Dive alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'avenir de la profession infirmier-anesthésiste. En France, ce sont chaque année 15 millions d'anesthésies qui sont réalisées par an en France grâce à 10 000 médecins anesthésistes, mais aussi 10 000 infirmiers-anesthésistes. Ces derniers sont souvent oubliés, pourtant ils interviennent en bloc opératoire, dans les services de réanimation, mais aussi dans les véhicules d'urgence. Les infirmiers-anesthésistes prennent en charge les patients et apaisent les douleurs, ils travaillent avec le médecin anesthésiste qui définit la stratégie d'endormissement selon le patient, puis travaillent de manière autonome tout en étant supervisés. Les études sont très longues puisqu'ils doivent faire trois ans d'études d'infirmier, avoir exercé pendant deux années minimum, puis faire une formation en anesthésie de deux ans. Ce n'est qu'après ces sept années d'études et d'exercices qu'ils peuvent commencer à pratiquer. Malgré ces longues années d'études et des responsabilités importantes, la profession n'est toujours pas reconnue à sa juste valeur du fait d'un statut et des rémunérations qui n'évoluent pas et ne reflètent toujours pas leur niveau de responsabilité et de compétences. Alors que de nombreux pays légifèrent pour faire évoluer la pratique paramédicale et la rendre la plus adaptée possible aux besoins fluctuants de la santé, la France hésite toujours. L'analyse des nouvelles grilles infirmiers-anesthésistes, qui font suite au Ségur de la santé, montre que les infirmiers-anesthésistes sont les moins revalorisés. Cette situation dévalorise fortement la profession qui peine à accueillir de nouveaux professionnels. Un certain nombre d'infirmiers-anesthésistes réfléchissent à se reconverter tant leur situation professionnelle, mais aussi personnelle est devenue difficile. Il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures que le Gouvernement compte prendre pour répondre aux attentes des infirmiers-anesthésistes. Aussi, il souhaite qu'il prenne dès à présent et non après l'élection présidentielle de 2022 des mesures sur la revalorisation salariale et l'avenir statutaire des infirmiers-anesthésistes.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42196

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7788

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)